



RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

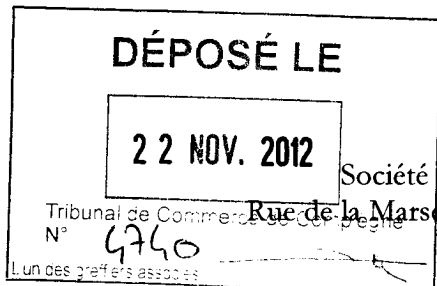
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01197

Numéro SIREN : 529 255 242

Nom ou dénomination : J.T.F.

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2012 sous le numéro de dépôt 4740



J.T.F

Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 Euros
Rue de la Marseillaise – Zone Commerciale – 60740 SAINT-MAXIMIM

RCS COMPIEGNE B 529.255.242

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mille douze et le vingt-six septembre, à 10 heures, les Associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Gérant suivant lettres remises en mains propres le 10 septembre 2012 à chaque Associé.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

Monsieur François MAHAUT préside la séance en qualité de Gérant Associé.

Le Président constate que les Associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société,
- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque Associé,
- la feuille de présence.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance sur les points relevant de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que le rapport de la gérance, ainsi que le texte des résolutions proposées ont été communiqués aux Associés.

Les membres de l'Assemblée déclarent qu'ils ont eu connaissance de ces documents avant l'Assemblée et dans les délais réglementaires et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Gérant.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- *Nomination d'un nouveau Gérant, en remplacement du Gérant actuel, démissionnaire*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

La discussion est ensuite ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

En remplacement de Monsieur François MAHAUT, démissionnaire, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Gérant :

Monsieur Frédéric MAHAUT, né le 12 mai 1973 à SARCELLES (95200), de nationalité française, demeurant 212 Parc de Cassan – 95290 L'ISLE ADAM,

pour une durée illimitée, à compter de la date de la présente Assemblée.

Monsieur Frédéric MAHAUT exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités de publicité nécessaires, notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été signé le présent procès verbal qui après lecture a été signé par les Associés, le président de l'Assemblée et le nouveau Gérant, pour acceptation des fonctions.

Bon pour acceptation
des fonctions de Gérant

